



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale  
de l'Economie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités**

**ARRÊTÉ**

**fixant la composition du jury de validation des acquis de l'expérience  
et de certification initiale  
relatif  
au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale  
Session du 10 février 2026**

**Le Préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code du travail et notamment les articles L. 6113-1 et suivants et L. 6411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 451-1 et D.451-17 à D. 451-19-1 ;

Vu l'arrêté modifié du 2 août 2006 relatif au diplôme d'Etat d'ingénierie sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu la circulaire n° DGAS/SD4A/2006/379 du 1<sup>er</sup> septembre 2006 relative aux modalités de la formation et d'obtention du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2025-12-08 DREETS/DSG en date du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Véronique DESCACQ, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2025-12-08-00032 en date du 8 décembre 2025 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur SALLES Jean-Matthieu, responsable adjoint du service formation, certification, métiers, représentant la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, est désigné président du jury.

**Article 2 :** Monsieur CHEVREUX Vincent, IA-IPR Sciences médico-sociales, biotechnologies, santé, environnement, représentant le Recteur de l'académie de Rennes, est désigné membre de droit.

**Article 3 :** Sont désignés membres du jury :

Collège des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur ou des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes du travail social :

Monsieur ALONZO Philippe, maître de conférences – UFR de Sociologie – Université de Nantes ;

Madame LEPAGE Chantal, formatrice – Askoria site de Rennes.

Collège des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, des personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales :

Monsieur MARTIN Rénald, superviseur – Cabinet Expression – Bruz ;

Madame PICHAULT Karine, responsable de service – Saint Didier.

Collège des représentants qualifiés du secteur professionnel :

Madame EGRON Isabelle, responsable pôle prévention – Conseil départemental de Loire Atlantique ;

Madame ZOUHAL Estelle, directrice agence départementale – Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

**Article 4 :** Les directeurs de mémoire peuvent assister, avec voix délibérative, aux soutenances de l'épreuve du DC1 « production de connaissances » pour leur candidat respectif :

Madame FRANCEZ Emilie, anthropologue formatrice indépendante – Rennes ;

Madame GARCIA Emeline, formatrice – Askoria Rennes ;

Monsieur JACQUES Vincent, coordonnateur pôle ressources polyhandicap de Bretagne – Plérin ;

Madame RIVAUD Manon, ingénierie sociale – ISDEIA ;

Madame SALAUN Marie-Pierre, formatrice coordinatrice – Askoria Rennes.

**Article 5 :** La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 29 décembre 2025

Pour le Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,  
Pour la directrice régionale de l'économie, de  
l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne,  
Le responsable du pôle Cohésion sociale

 Vincent SEVAER